Ville de Genève **P-248**
Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 19 janvier 2011, sur la pétition intitulée: «Sauvons un espace vert aux Délices».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-248 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Considérant le fait que le Département des constructions et des technologies de l'information a autorisé le dossier DP 18147 sans prendre en compte les conditions du préavis de la Ville de Genève, et compte tenu du caractère manifestement exagéré de la proposition de construction dans un quartier déjà densément bâti, le Conseil administratif a décidé d'entreprendre l'élaboration d'une proposition d'aménagement alternative au projet contesté.

Dans un premier temps, en vue de définir les principes à respecter pour intervenir dans le site en tenant compte des qualités de ses espaces extérieurs et en garantissant des conditions d'habitabilité des logements actuels et futurs, un mandat a été donné à un bureau d'architectes, pour établir un avant-projet. Ces principes seront ensuite traduits en termes réglementaires sur le périmètre de l'îlot, sous la forme d'un avant-projet de plan d'utilisation du sol localisé portant sur le périmètre compris entre les rues des Délices, Madame-De-Staël, de l'Encyclopédie et Samuel-Constant, qui pourra être présenté au Conseil municipal cet automne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le conseiller administratif:
Jacques Moret *Rémy Pagani*

Le 23 mars 2011.